

CAHIER DES CHARGES

Stratégie NormHANDI'CAP

Renfort et adaptation de l'offre médico-sociale d'accompagnement
des personnes en situation de handicap

3^{ème} Appel à manifestation d'intérêt ARS / CD

Volet Manche

Le diagnostic a été construit notamment à partir des données issues de l'observatoire Via trajectoire, des données communiquées par les MDPH/MDA, des temps de consultations avec les conseils départementaux, avec les représentants d'usagers et avec les fédérations. Les C360 ont également été consultés par les directeurs départementaux de l'ARS pour partager les visions autour des besoins de territoires.

Le département de la Manche présente un taux d'équipement enfant supérieur au taux national mais inférieur au taux régional et un taux d'équipement adulte nettement supérieur au taux national et au taux régional. Pour autant, le nombre de personnes en attente sur le secteur enfant et adultes est important.

Le vieillissement de la population de la Manche est en augmentation constante avec une part de personnes de plus de 60 ans supérieure à la moyenne nationale.

➤ Diagnostic départemental

Secteur enfant :

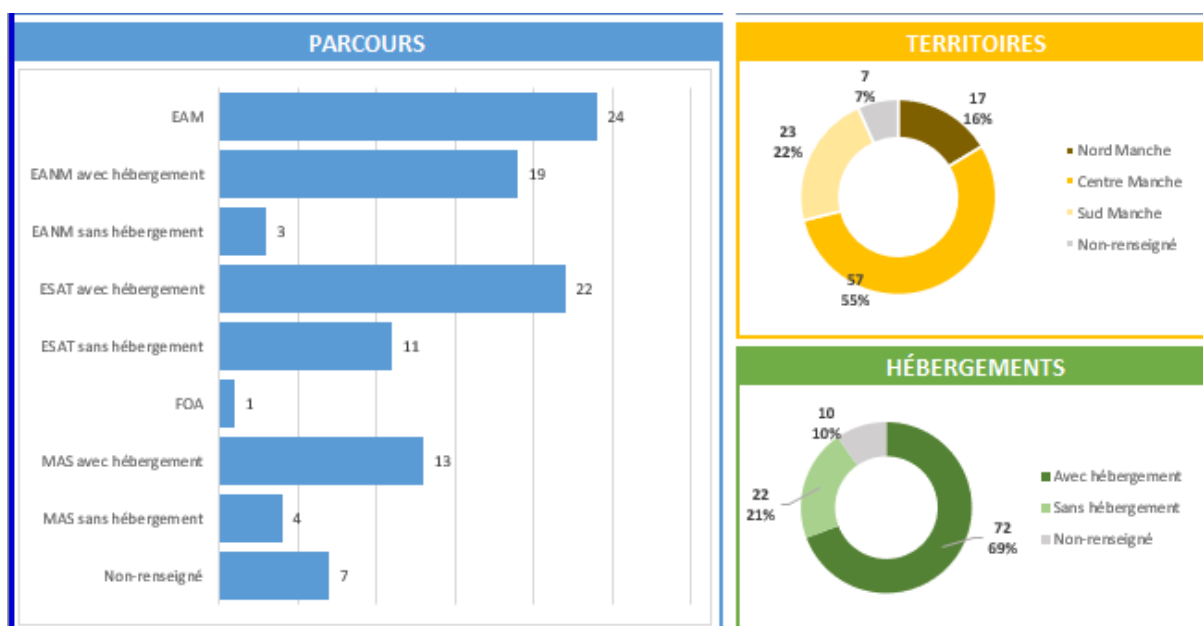
Les délais d'attente peuvent être particulièrement longs sur certains territoires pouvant conduire à des situations complexes et des ruptures de parcours. Les données Via Trajectoire font état de 607 enfants/jeunes inscrits en liste d'attente ESMS. Une part importante de ces jeunes est orientée vers un accompagnement en milieu ordinaire (SESSAD : 223, SSEFIS : 78). Concernant les dispositifs thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (DITEP), il ressort 102 jeunes en attente sans pouvoir déterminer la modalité d'accompagnement désignée. Les délais d'attente restent importants en IME, 189 enfants sont en liste d'attente.

Concernant l'offre d'accompagnement en ITEP, le département de la Manche présente un taux départemental (0,8‰) très inférieur au taux régional (1,4 ‰) et national (1,2 ‰). Il est à noter que le Cotentin est dépourvu d'offre en internat en DITEP.

La communauté 360 identifie une forte tension de l'offre au bénéfice d'enfants TSA sur le Cotentin Manche.

Secteur adulte :

Les données transmises par la MDA font apparaître un nombre important de jeunes maintenus au titre de l'amendement Creton sur l'ensemble du département, soit 104 jeunes au 15 février 2026.



Lors du Codex de la Manche en date du 26 novembre 2024, une nécessaire priorisation des projets sur le secteur adulte a été identifiée au regard des enseignements de l'étude « jeunes en situation d'amendement Creton », ainsi que de la part importante de crédits alloués au secteur enfant à l'occasion du précédent AMI. La réponse aux jeunes en situation d'amendement Creton permettrait également de libérer des places enfants.

Compte tenu de la répartition des jeunes en situation d'amendement Creton, les membres du Codex relèvent une tension plus importante sur le centre Manche.

Ces constats restent d'actualité. Le besoin de renfort en EAM pour un public TSA sur le centre Manche est partagé entre l'ARS et le département 50.

Les données issues de Via Trajectoire font état de 805 adultes en attente d'un accompagnement médico-social selon les orientations suivantes :

	Données SID SDO 2025	Données VT 2026
ESAT	206	80
EAM/FAM	97	62
MAS	141	51
EANM	247	83
SAMSAH	87	95
SAVS	492	313
CPO		11
CRP-emploi accompagné		34
Autres ESMS		76
Total :	1270	805

Il est rappelé que la fiabilité des données présentées ci-dessus, issues de l'outil via trajectoire, est conditionnée à la bonne complétude et la mise à jour par les ESMS. L'outil a par ailleurs

bénéficié d'une actualisation entraînant un changement dans la méthodologie d'extraction de données. **On peut noter une forte évolution à la baisse par rapport aux chiffres via trajectoire 2025. La fiabilisation des données via la mise à jour réalisée par les ESMS peut également être une partie de l'explication.**

Les usagers et leurs représentants sont porteurs d'un souhait d'une diversification des modalités d'accompagnement et notamment d'hébergement, en fonction des besoins et de l'intensité du retentissement du TSA ou autres TND. Une réponse plus adaptée notamment aux jeunes adultes pourrait leur permettre de développer des compétences d'autonomie, de définir leur mode de communication et de finaliser leur projet adulte. Ils expriment un souhait d'accès en modalité d'hébergement « accompagnée » par exemple, grâce à la mutualisation de la PCH, les accueils de jour, les possibilités d'hébergement de répit. L'hébergement de semaine leur apparaît également une réponse plus adaptée pour certains jeunes et leurs familles que l'internat 365 jours. Cette diversification de l'offre est la condition de l'exercice entier de l'autodétermination des jeunes adultes.

➤ Priorités départementales

- S'agissant de l'offre « enfant »

Publics prioritaires :

- TSA ou autres TND avec troubles associés ;
- Polyhandicap ;
- Troubles de la conduite et du comportement ;
- Enfants en situation de handicap relevant de l'aide sociale à l'enfance.

Projets prioritaires :

- Structuration de l'accompagnement de la transition enfant/adulte par évolution des pratiques professionnelles et, le cas échéant, des organisations notamment en termes d'apprentissage à l'autonomie résidentielle et l'anticipation du projet professionnel ;
- Offre en hébergement 365 jours par renfort de places existantes ;
- Solutions de répit ;
- Solutions d'accompagnement de jour et internat de type IME ;
- Solutions d'accompagnement de jour et d'internat en DITEP ;
- Solutions d'accompagnement en milieu ordinaire de type SESSAD.

Territoires prioritaires :

- Pour les projets d'accompagnement à la transition enfant/adulte : pas de territoire prioritaire ;
- Pour les projets renfort en DITEP : le Cotentin en priorité 1 et le Centre Manche en priorité 2 ;
- Pour les projets accompagnement en milieu ordinaire : Centre Manche en priorité 1 et Cotentin en priorité 2.
- Pour les projets type IME/DIME : Cotentin en priorité 1 et Centre Manche en priorité 2.

- S'agissant de l'offre « adulte »

Publics prioritaires :

- Jeunes adultes en situation d'amendement Creton ;
 - o TSA ;
 - o Handicap psychique notamment avec des troubles du comportement ;
 - o Polyhandicap ;
 - o Personnes handicapées vieillissantes.

Projets prioritaires (1) :

- Création de solutions d'accompagnement en accueil de jour ou en hébergement de type EAM.

Autres projets prioritaires (2) :

- Projets innovants et solutions visant à favoriser les interventions de type « MAS hors les murs » via des équipes mobiles, le cas échéant ;
- Solutions d'accompagnement d'hébergement ou de l'accueil de jour en MAS selon les besoins identifiés ;
- Solutions d'accompagnement en milieu ordinaire, de type PCPE ou SAMSAH ;
- Solutions de répit.

Le Département de la Manche s'engage auprès de l'ARS, en priorité pour la création de places en EAM destinées aux jeunes relevant de l'amendement Creton, dont le domicile de secours est dans la Manche, et en second lieu, pour le développement de places en SAMSAH. L'enveloppe allouée dans le cadre de cet AMI est de 200 000 euros. Les projets déposés devront inclure l'analyse des besoins identifiés.

Territoire prioritaire :

Le territoire centre Manche est prioritaire pour la création d'offres EAM dédiées au TSA.

Extension non importante en ESAT :

Création de 4 places en ESAT positionnées sur le Sud-Manche. Le projet sera réalisé sans renfort médico-social pérenne, mais avec financement de l'aide au poste sur chacune des places. Il devra s'adresser à des personnes orientées en ESAT présentant un handicap psychique, éloignées de l'insertion professionnelle, dont la situation ne permet pas, dans l'immédiat, un accompagnement par le travail à temps plein et qui nécessitent une entrée progressive dans l'activité. Il devra proposer un parcours souple, modulaire et gradué, visant la sécurisation des parcours et la prévention des ruptures, notamment en sortie ou en fin de parcours d'un établissement ou service sanitaire, et reposant sur un conventionnement structuré avec le secteur sanitaire. Il intégrera également un axe de formation des professionnels afin de renforcer les compétences des équipes dans l'accompagnement de ce public.

Création, de 6 places en ESAT sur le territoire de la Manche. Le projet sera réalisé sans renfort médico-social pérenne, mais avec financement de l'aide au poste sur chacune des places. Il

devra s'adresser à des personnes orientées en ESAT présentant un handicap psychique ou un trouble du spectre de l'autisme, éloignées de l'insertion professionnelle, dont la situation ne permet pas, dans l'immédiat, un accompagnement par le travail à temps plein et qui nécessitent une entrée progressive dans l'activité. Il devra proposer un parcours souple, modulaire et gradué, articulé avec le secteur sanitaire lorsque la situation le nécessitera. Il intégrera également un axe de formation des professionnels afin de soutenir la montée en compétences des équipes dans l'accompagnement des personnes présentant un handicap psychique ou un TSA.

Tous les projets devront mettre en lumière un travail avec les personnes accompagnées et avec les proches aidants pour garantir une proposition d'organisation incluant la réponses à leurs besoins notamment en termes de répit et de guidance parentale.